



## OPÉRATION PREMIERES PAGES - 2023 - CHARTRE DE COOPÉRATION DES LIEUX PARTENAIRES

Vous vous êtes positionné pour être lieu partenaire 2023 de l'opération Premières pages dans les Hautes- Pyrénées et nous vous en remercions.

Cette opération poursuit les objectifs suivants :

- Soutenir l'accès à la culture du tout-petit et de ses parents
- Sensibiliser les professionnels de la culture et de la petite-enfance à la lecture auprès des tout-petits
- Soutenir la parentalité

Afin de permettre une réalisation homogène et de qualité sur l'ensemble du territoire départemental l'objet de cette chartre de partenariat vise à préciser les :

- Conditions d'exercice de la fonction de lieu partenaire,
- Modalités pratiques de mise en œuvre du dispositif,
- Conditions auxquelles il convient d'accorder de l'importance pour la mise en place d'une action de valorisation.

### 1-L'exercice de la fonction de lieu partenaire suppose :

- **d'être ouvert à toutes les familles** qui se tourneront vers vous, qu'elles entrent ou non dans le champ de vos compétences ou de votre aire géographique
- **d'accueillir les parents, de leur présenter la démarche et de leur remettre le livre** (contre, le cas échéant, le bon de retrait qui sera joint au courrier envoyé aux parents)
- **d'inviter les familles à participer aux manifestations culturelles** organisées dans le département et à découvrir les bibliothèques notamment grâce à l'adhésion gratuite offerte aux enfants nés ou adoptés dans l'année
- **d'accueillir et/ou d'animer une manifestation de valorisation « Premières Pages »** dans vos locaux : lectures, spectacle, rencontre, contes, ateliers... au moins une fois par an
- **de suivre les journées de formation professionnelles** gratuites autour du livre et du tout-petit qui peuvent être organisées par le Département

**2-Les modalités pratiques d'exercice de la fonction de lieu retrait prévoient de :**

- **conserver, le cas échéant, les bons remis par les parents** afin de les remettre au groupe projet pour faciliter l'évaluation de l'action

- **gérer le stock de livres qui** sera mis à votre disposition dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année. Au fur et à mesure de la distribution aux familles, vous pourrez demander un réassort à la Médiathèque départementale

**3-Dans le cadre de la manifestation que vous serez amené à accueillir ou à réaliser, nous attirons votre attention sur les points suivants :**

- Préparer une salle conviviale et chaleureuse
- Mettre en place des conditions d'accueil de qualité
- Assurer la promotion active et valoriser l'action qui va se dérouler
- Mentionner le partenariat avec le Département sur toutes vos communications publiques (presse incluse)
- D'utiliser les supports de communication disponibles (visuel d'affiche + logos de tous les partenaires) sur le portail [hapybiblio.fr](http://hapybiblio.fr) Rubrique : Découvrir – Premières pages – Espace partenaires
- Informer le groupe projet de votre action afin qu'il puisse la valoriser et comptabiliser l'ensemble des animations lors du bilan de fin d'année

Parce que chaque moment est unique, il existe bien des façons de préparer et vivre une rencontre. Les services de la Médiathèque départementale et de la Solidarité départementale (notamment la Direction Enfance & Famille), en lien avec le Comité technique Premières Pages peuvent être en capacité de vous accompagner dans le montage de votre projet.

---

**POUR ACCEPTATION DE LA CHARTE - PREMIERES PAGES 2023**

**Nom de la personne référente Premières Pages :** .....

**Mail professionnel :** .....

**Numéro de téléphone :** .....

**Structure (s) concernée(s) :** .....

**Adresse :** .....

*Si vous signez pour plusieurs établissements : merci d'énumérer ici toutes les structures concernées avec leur adresse postale, leur adresse mail, leur numéro de téléphone, ainsi que le nom de la personne référente du projet dans chaque structure*

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Date :**

**Signature :**